

Association de la Suisse à l'espace de Schengen, le 27 mars

Version 26/3

Monsieur le Président de la Confédération, Madame la Conseillère Fédérale, Messieurs les Ministres, Chers Collègues,

Je me réjouis d'être ici, aujourd'hui, quelques heures avant la concrétisation finale de l'adhésion de la Suisse à l'espace Schengen.

L'abolition des contrôles aux frontières intérieures est un résultat tangible et important qu'offre l'Union européenne aux citoyens.

Cet espace Schengen a été créé dans un cadre intergouvernemental dans les années quatre-vingt-dix par certains Etats membres qui voulaient aller de l'avant établissant un espace sans contrôles sur les personnes, tout en prévoyant les mesures d'accompagnement qui permettent de maintenir un niveau élevé de sécurité intérieure.

"Schengen" fut un tel succès que quasi tous les Etats membres (sauf nos amis du Royaume Uni et de l'Irlande) et même des pays tiers tels la Norvège, l'Islande et la Suisse voulurent y participer!

Il y a un an, nous avons célébré l'abolition des contrôles aux frontières intérieures pour neuf des dix Etats membres qui ont rejoint l'Union européenne en 2004 - un événement unique et historique.

Aujourd'hui, nous nous réjouissons d'accueillir la Suisse dans cet espace sans frontières qui comporte dorénavant vingt cinq partenaires.

Il ne s'agit pas d'un événement anodin et le citoyen suisse l'a bien compris lorsqu'il s'est prononcé en faveur de la libre circulation lors de la votation du 8 février dernier.

Je tiens encore à féliciter la Suisse pour cette votation qui démontre un véritable choix de société, celui d'un pays ouvert sur l'Europe. Je tiens vraiment à saluer cette décision car dans un contexte économique difficile, le citoyen suisse a compris l'intérêt d'une libre circulation qui facilite les échanges et les liens avec le reste de l'Europe. A compter de lundi, il pourra désormais bénéficier des facilités offertes par Schengen pour se rendre dans les autres 24 pays partenaires, en évitant les contrôles de passeport dans les aéroports. Outre la facilité administrative, je crois que c'est une étape symbolique importante, qui confirme notre appartenance à un même espace de valeurs.

Je tiens également à rappeler l'expérience des élargissements précédents de l'espace Schengen qui a démontré une augmentation du tourisme ainsi que des échanges dans les zones frontalières.

Enfin, je n'oublie pas les avancées qu'offrent Schengen en matière de sécurité. L'espace Schengen signifie en effet la mise en place de contrôles stricts et harmonisés à nos frontières extérieures, en soumettant tous les demandeurs de visa à des règles communes. Cela implique une collaboration étroite à nos frontières intérieures et l'utilisation d'une base de données commune, à savoir le Système d'information Schengen. Le SIS constitue la plus grande base de données au monde en matière de contrôle aux frontières et permet, entre autres, d'identifier immédiatement toute personne manquante ou recherchée.

Une telle levée des contrôles aux frontières intérieures ne va pas de soi. Elle ne peut se faire sans confiance mutuelle dans les capacités de tous les partenaires d'appliquer correctement les mesures décidées en commun. Cette confiance mutuelle s'est créée par une évaluation dite "Schengen".

La Suisse, comme tous les Etats candidats souhaitant devenir membre de l'espace Schengen, a prouvé ses capacités à garantir un tel niveau élevé de sécurité à l'intérieur de l'espace sans frontières. Elle a été soumise à des évaluations sévères dans le domaine des frontières extérieures, des visas, de la coopération policière, de la protection des données et concernant le système d'information de Schengen.

Grâce à la remarquable préparation des autorités suisses, les contrôles aux frontières terrestres ont été supprimés depuis le 12 décembre 2008, à la satisfaction des citoyens qui voyagent plus librement et des Etats concernés. Et dans quelques heures, le dernier obstacle pour les voyageurs entre l'Union européenne et la Suisse, c'est-à-dire le contrôle à nos frontières aériennes, sera également levé.

Par son association à l'acquis de Schengen, la Suisse participera pleinement à l'acquis relatif aux frontières extérieures et aux visas. Elle bénéficiera d'une coopération étroite avec les Etats membres par son association à l'agence Frontex.

Un autre développement futur, auquel la Suisse sera pleinement associée, est la création d'un système d'information sur les visas qui permettra de prévenir le «visa shopping» c'est-à-dire les demandes multiples à différents consulats d'un demandeur de Visa. Cela permettra surtout, de faciliter la lutte contre la fraude et d'identifier toute personne qui ne remplit pas ou ne remplit plus les conditions d'entrée, ou de séjour.

Enfin, au-delà de Schengen, la Suisse participe depuis le 12 décembre dernier à ce qu'on appelle dans notre jargon bureaucratique le système de Dublin qui permet de déterminer quel est l'Etat responsable en matière de demandes d'asile. Je me félicite d'une telle participation active de la Suisse dans ce qui est en train de devenir progressivement une véritable politique commune en matière d'asile. Nous avons une responsabilité partagée d'offrir aux demandeurs d'asile un niveau élevé de protection dans le respect de la dignité humaine. Responsabilité et solidarité doivent guider notre action.

*

Permettez-moi de conclure avec le constat que les relations étroites entre l'Union européenne et la Suisse, notre voisine la plus proche, demeurent excellentes, dans le respect de notre diversité et de nos traditions.

A l'heure actuelle et vu le défi de la crise économique globale, il convient de trouver des solutions appropriées en matière de réglementation économique qui donnent satisfaction à tous et je suis convaincu que nous les trouverons.

Célébrons aujourd'hui l'adhésion de la Suisse à l'espace Schengen, un pas supplémentaire de la Suisse pour participer à une Europe commune qui offre plus de liberté et plus de sécurité.